



DROITS ET RESPONSABILITÉS

PERSONNEL DU WIC : Vous devez lire cette page à l'oral.

MES DROITS

- **Prestations alimentaires WIC** : Si j'ai droit au programme WIC, je recevrai une carte WIC qui me permettra d'acheter des aliments sains dans un magasin d'alimentation. Je comprends que le WIC ne fournit pas toute la nourriture ou tout le lait maternisé dont j'ai besoin pour un mois entier.
- **Informations nutritionnelles** : Je recevrai des informations sur des thèmes liés à la nutrition qui m'intéressent.
- **Aide à l'allaitement** : Le WIC m'apportera son aide et son soutien pour l'allaitement de mon bébé.
- **Informations sur les soins de santé et aiguillage** : Le WIC me fournira des informations sur les vaccins, m'aidera à trouver un médecin et d'autres services dont je pourrais avoir besoin.
- **Courtoisie** : Le personnel du WIC et du magasin me traitera de manière juste et équitable, avec courtoisie et respect.
- **Traitement équitable** : Les règles sont les mêmes pour tous, indépendamment de la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou l'âge.
- **Audience équitable** : Je peux demander une audience équitable si je ne suis pas d'accord avec une décision concernant mes droits au titre du WIC.
- **Transfert** : Je peux transférer mon dossier dans un autre centre WIC. Je peux demander des informations sur le transfert de dossier au personnel du WIC.
- **Vie privée** : Mes informations sont privées. Le WIC utilise mes informations uniquement pour recevoir les services du WIC, sauf indication contraire écrite fournie par le centre WIC.

ACCORD

Je dois accepter les points suivants afin de pouvoir bénéficier du programme WIC :

- Le personnel du WIC m'a informé de mes droits et responsabilités et des règles du programme WIC.
- Toutes les informations que je communique au WIC sont véridiques. En cas de changement, j'en informerai immédiatement le personnel du WIC.
- Le personnel du WIC peut vérifier mes informations, notamment la taille de mon foyer et les sources de revenus de mon foyer.
- Si je mens ou si j'omets des informations dans le but d'obtenir des prestations alimentaires WIC, on pourra me demander de rembourser au WIC la valeur monétaire de ces aliments.
- Le WIC est un programme d'aide fédéral. Si j'enfreins les règles du WIC :
 - Le personnel du WIC peut exclure ma famille du programme WIC.
 - Je peux faire l'objet de poursuites civiles ou pénales en vertu des lois fédérales et de l'État.
- Le WIC peut partager mes informations si je fais l'objet d'une enquête pour infraction aux règles du WIC.

En signant électroniquement, j'atteste :

- **Avoir lu, compris et accepté les règles et l'accord énoncés sur le présent formulaire.**
- **Avoir reçu une copie du présent formulaire.**

Signature du participant/parent responsable légal/gardien

Date

Nom du participant : Nom de famille, prénom

Personnel du centre : Demander au participant/parent responsable légal/gardien de signer le formulaire papier si nécessaire uniquement, par exemple en cas de problème informatique ou de panne d'électricité.

Cette institution est un prestataire qui adhère au principe de l'égalité des chances.
Le WIC de Washington ne fait pas de discrimination. Bénéficiaire du WIC n'a aucune répercussion sur le statut d'immigration.

MES RESPONSABILITÉS

- J'utiliserai correctement ma carte WIC. Je suivrai les instructions fournies pour utiliser la carte WIC en magasin et choisir des aliments approuvés par le WIC.
- J'utiliserai les aliments et le lait maternisé WIC uniquement pour le bénéficiaire du programme WIC. Je renverrai au centre WIC les aliments et le lait maternisé que je ne peux pas utiliser.
- Je signalerai immédiatement au personnel du WIC la perte, le vol ou la détérioration de ma carte WIC.
- Je conserverai ma carte WIC et mon code secret en lieu sûr. Je veillerai à ce que les personnes à qui je confie ma carte WIC connaissent les règles du WIC.
- Je traiterai le personnel du WIC et du magasin avec courtoisie et respect.
- Je me présenterai à mes rendez-vous ou j'appellerai le centre WIC si je ne peux pas honorer un rendez-vous. Si j'omet de me présenter à un rendez-vous, cela pourrait avoir des répercussions sur le montant des prestations alimentaires WIC dont je bénéficie.

RÈGLES DU PROGRAMME WIC

Si je ne respecte pas ces règles, ma famille pourrait être exclue du programme WIC ou devoir rembourser au programme les prestations alimentaires WIC reçues.

- Fournir des informations véridiques et complètes au WIC. Les informations concernées incluent : identité, statut de la grossesse, adresse, taille du foyer, revenu du foyer, éligibilité à Medicaid (ProviderOne), Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP, programme d'aide supplémentaire à la nutrition), Temporary Assistance to Needy Families (TANF, assistance temporaire aux familles dans le besoin), ou Food Distribution Program on Indian Reservations (FDPIR, programme de distribution alimentaire sur les réserves indiennes).
- Ne jamais vendre ou tenter de vendre, échanger ou donner une carte WIC, des aliments WIC ou du lait maternisé WIC, que ce soit en personne, par un document imprimé, à l'oral, en ligne ou par l'intermédiaire d'un autre support.
- Recevoir seulement la quantité de prestations alimentaires du WIC autorisée chaque mois, auprès d'un seul centre WIC à la fois.
- Ne pas acheter, ou tenter d'acheter, avec une carte WIC, des aliments ou du lait maternisé qui ne sont pas des prestations alimentaires du WIC.
- Ne pas retourner, ou tenter de retourner, des aliments achetés avec une carte WIC dans un magasin contre de l'argent, un crédit, un aliment qui ne fait pas partie du WIC ou un aliment qui dépasse le montant de la prestation WIC.
- Ne pas menacer ou occasionner de préjudice physique au personnel du centre WIC ou du magasin, ni occasionner de préjudice matériel au magasin ou au WIC.

Pour en savoir plus sur les infractions des participants au programme WIC, et les sanctions associées, consultez le Washington Administrative Code (code administratif de Washington) 246-790-530.

<http://apps.leg.wa.gov/WAC/default.aspx?cite=246-790-530>

LE WIC DE WASHINGTON NE FAIT PAS DE DISCRIMINATION.

Conformément à la législation fédérale en matière de droits civils et aux réglementations et politiques en matière de droits civils de l'U.S. Department of Agriculture (USDA, ministère de l'Agriculture des États-Unis), cette institution n'est en aucun cas autorisée à faire preuve de discrimination fondée sur la race, la couleur de peau, l'origine nationale, le sexe (y compris l'identité de genre et l'orientation sexuelle), le handicap, l'âge ou encore les actes de représailles ou de vengeance en lien avec une activité antérieure en matière de droits civils.

Les informations sur les programmes peuvent être disponibles dans d'autres langues que l'anglais. Les personnes handicapées qui ont besoin d'autres moyens de communication pour obtenir des renseignements sur le programme (p. ex. braille, gros caractères, bande sonore, langue des signes américaine) doivent communiquer avec l'agence étatique ou locale responsable de l'administration du programme ou le Centre TARGET de l'USDA au (202) 720-2600 (voix et TTY) ou contacter l'USDA par l'entremise du Relay Service (service de relais) fédéral au (800) 877-8339.

Si vous souhaitez déposer une plainte pour discrimination en lien avec le programme, nous vous invitons à remplir le Form AD-3027 (formulaire AD-3027), Program Discrimination Complaint Form (formulaire de plainte pour discrimination relative à un programme) de l'USDA, disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/ad-3027.pdf>, ou auprès de n'importe quel bureau de l'USDA, en appelant le (866) 632-9992, ou par voie postale en adressant une lettre à l'USDA. Il est important de mentionner dans la lettre le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant, ainsi qu'une description écrite de l'acte discriminatoire allégué suffisamment détaillée pour informer l'Assistant Secretary for Civil Rights (ASCR, secrétaire adjoint aux droits civils) de la nature et de la date d'une infraction présumée aux droits civils. Le formulaire ou la lettre AD-3027 dûment rempli doit être soumis à l'USDA par :

- Voie postale : U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-9410 ; ou
- Fax : (833) 256-1665 ou (202) 690-7442 ; ou
- E-mail : program.intake@usda.gov



DOH 962-987 November 2023 French

Pour demander ce document dans un autre format, appelez le 1-800-841-1410.

Nos clients sourds ou malentendants peuvent composer le 711 (Washington Relay) ou nous écrire à l'adresse WIC@doh.wa.gov.